

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2008

Présents : Mr Jacques CHOLLET, Mme Catherine PASQUET, Mr Michel GODELU
Mr Alain THEBAULT, Mme Géraldine CUSTODIO, Mme Pascale SARRET, Mr Serge
BUFFET, Mr André PACYNA, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora GAUTHIER-
LAURENT, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, Mr Michel AUPERIN.

Absents excusés : Mme Jacqueline ROUAULT, Mr Jean-Pierre BONAMY,
Mme Dominique LAVEAU

Secrétaire de séance : Mme Catherine PASQUET

Pouvoir de Mme Dominique LAVEAU à Mr Alain THEBAULT
Pouvoir de Mme ROUAULT Jacqueline à Mr Jacques CHOLLET
Pouvoir de Mr Jean-Pierre BONAMY à Mr Serge BUFFET

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal
du 24 octobre 2008.

FINANCES :

- Etat des finances au 11 décembre 2008

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des finances au 11 décembre 2008 du
budget général de la commune.

- Participation Voiries Réseaux

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son entrevue avec le médiateur
de la République et du courrier qu'il a reçu de Mr LEDOUX Alain l'informant qu'il a
pris en charge tous les frais d'alimentation en eau et électricité de son lotissement au
lieu dit « Les Bonnais ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas percevoir la
Participation Voiries Réseaux du fait que Mr LEDOUX Alain prend tous les frais à sa
charge.

- Tarifs communaux 2009

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de
la salle polyvalente, de la Maison des Associations, de la cantine-garderie et des
photocopies.

Par contre une augmentation de 2% sera appliquée sur les tarifs des taxes
d'assainissement, de la vente de bois sur pied et des concessions de cimetières.

Suite à la demande de Mme Pascale SARRET, conseillère municipale, sur le
fonctionnement d'un cimetière une commission sera créée.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Accès ancien atelier municipal

Mme Catherine PASQUET, Maire-adjoint, informe le conseil municipal :

- que le bornage du terrain cédé à la société Electrobox aura lieu le 07 janvier 2009.
- que l'antigel pour le circuit de chauffage de la salle polyvalente sera prochainement mis

En ce qui concerne la demande de Mr PROT André, Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que la commission bâtiment a décidé de ne pas donner suite à cette demande. Après en avoir délibéré, le conseil municipal suit cet avis.

Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, explique au conseil municipal les trois possibilités d'isolation phonique de la cantine.

Le conseil municipal demande pour le budget 2009 un devis pour des plaques anti-bruit et un autre pour des plateaux de tables anti-bruit avant de prendre une décision.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec le Pays de Bourges pour l'amélioration du vestiaire de la salle polyvalente « Heure Bleue ». Une subvention est possible par l'intermédiaire de la Région Centre. Le conseil municipal donne son accord.

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal qu'il envisage d'acheter un broyeur en 2009. Des devis sont attendus. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région Centre peut subventionner par l'intermédiaire du Pays de Bourges. Le Conseil municipal donne son accord.

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

- Convention fourrière

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal :

- que suivant la convention qui a été passée avec la S.B.P.A. le montant de la redevance s'élèvera à 152.32 €uros pour l'année 2009. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de payer cette somme en 2009.
- qu'une réunion avec les membres de l'UFOLEP aura lieu le 13 décembre en mairie
- que le nouveau matériel informatique est arrivé
- que l'assemblée générale d'ABC » aura lieu le 16 janvier à 18 heures 30.

Mr Michel GODELU, Maire-Adjoint, donne lecture des différentes demandes de subventions qu'il a reçues. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à ces organismes.

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Travaux bas du bourg

Mr le Maire donne un compte-rendu de la dernière réunion.

- Travaux en cours

Mr Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que les travaux de la route de Méry es Bois sont bientôt terminés, que l'entreprise COLAS va intervenir lundi 15 décembre sur la route de St Martin.

Mme Catherine PASQUET, Maire-Adjoint, informe que Mr BRANGER Daniel est toujours en attente d'une réponse de la CCTV pour l'acquisition d'un terrain à la zone artisanale.

Mr le maire informe le conseil municipal que suite au passage du responsable du Document Unique du matériel de l'atelier est à vérifier avant une nouvelle utilisation.

Mme Stéphanie NEDEAU, conseillère municipale, informe que les dalles du chemin piétonnié du parking de la MAB se soulèvent et elle demande en tant que représentante des parents d'élèves qu'une nouvelle signalisation de l'école soit mise en place. Après en avoir délibéré le conseil municipal va étudier ce dossier pour le budget 2009.

ASSAINISSEMENT :

- Etat des finances au 11 décembre 2008

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des finances au 11 décembre 2008 du budget assainissement de la commune.

- Réseaux eaux usées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion pour la programmation des travaux est prévue le 09 janvier avec la société SOGREATH, titulaire du marché.

- Admission en non valeur

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide l'admission en non valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant de 1046.80 Euros

SCOLAIRE :

Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN, conseillère municipale, représentante de la commission scolaire demande au nom de la commission que Monsieur le Maire intervienne auprès du personnel de la cantine. Ce dernier le fera lors des notations.

Monsieur le Maire informe que Mr TARTARY Frédéric de la société Centre Préventique est intervenu pour évaluer les risques professionnels, conformément à la convention passée avec cet organisme.

PERSONNEL :

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accorder au personnel de la cantine qui prend son repas sur place cet avantage en nature.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre du Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable pour l'avancement d'un agent au grade de rédacteur chef. A l'unanimité le conseil municipal adopte cette proposition.

AFFAIRES EXTERIEURES :

- SDE 18

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des points qui seront abordés lors de la réunion du 16 décembre 2008. Après en avoir délibéré le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour accepter ces propositions.

-SCOT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucune observation n'a été recueillie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une lettre de remerciements a été adressée à l'entreprise GEDOUX pour la confection du dessus de puits de la place de la mairie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide (1 voie contre) de garder le corbillard et de l'entreposer à l'ancien atelier. En ce qui concerne la pompe à bras elle sera installée dans le nouvel atelier municipal

La commission communication informe qu'elle est en train d'établir un règlement pour les commissions ouvertes.

La fête de Noël des enfants organisée par l'amicale des parents d'élèves a lieu le 16 décembre à 18 heures 30 à la salle polyvalente. Tous les membres du conseil municipal sont invités.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- des dates des vœux des autres communes.
- Que lors de l'université des Maires du 06 décembre 2008 il a été question du statut de l'élu.
- Qu'il lui a été confirmé lors de cette réunion qu'une délibération était obligatoire pour que les membres du conseil municipal (sauf le Maire et les Adjointes) puissent percevoir des indemnités kilométriques et qu'il n'y a pas de rétroactivité
- Que les membres du conseil municipal pourront être formés lors des stages organisés par l'association des Maires du Cher
- Qu'il va prendre un arrêté pour le ramonage obligatoire des cheminées.
- Qu'il a pris une assurance personnelle pour couvrir les risques des adjoints et de conseillers municipaux ayant reçu une délégation de pouvoir

La séance est levée à 20 heures 15